



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260619-2026061907-DE

S²LO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 19 juin 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, DZIURA, MAUPILE, MIQUEL, FOULON, LONG MAROVELLI.

Messieurs LUMMEAUX, GHYSELS, NONI, MONS, PUJOL, TREUIL, MARTINERIE, DELEPAUX, TOURDIAS.

Pouvoir :

Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

A titre consultatif :

Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames MARESCOT, THE
Messieurs RUIZ, FANARA, SEGURA, SCAPPAZZONI.

A titre consultatif :

Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.

L'Article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Cet article prévoit également que le Président de la Commission présente, au Conseil d'administration, un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

La CCSPL est consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur tout projet de concession de service public.

En 2025, la commission s'est réunie le 6 novembre 2025 pour examiner le rapport d'activité 2024 de la concession destinée à l'organisation et commercialisation de concerts / évènements musicaux et des services annexes au vélodrome d'Arcachon.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B. LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2025.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°7 concernant le rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 19 juin 2026
Bernard LUMMEAUX
1^{er} Vice -Président de la Régie Arcachon Expansion



COMPTE RENDU

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

ARCACHON EXPANSION DU 6 NOVEMBRE 2025

Présentation du rapport d'activité 2024

Concession de service public – Organisation et commercialisation de concerts / événements musicaux et services annexes au Vélodrome d'Arcachon

1. PRESENTATION GENERALE DE LA CONCESSION

La CCSPL a examiné le rapport annuel d'activité 2024 relatif à la concession de service public confiée à la société MAYDAY Productions pour l'organisation, la programmation et la commercialisation de concerts et événements musicaux au Vélodrome d'Arcachon.

Le contrat, conclu sous la forme d'un affermage, est d'une durée de trois ans renouvelables deux fois un an. Aucun avenant n'a été signé au cours de l'exercice 2024.

Les missions du délégataire portent notamment sur :

- la programmation annuelle de concerts et événements musicaux ;
- l'organisation commerciale et promotionnelle ;
- la gestion technique, logistique et sécuritaire des manifestations ;
- l'exploitation des services annexes.

2. ACTIVITE 2024

Le délégataire a organisé quatre concerts durant la saison estivale 2024, dont un a toutefois été annulé pour des raisons extérieures au concessionnaire.

Le rapport souligne la volonté de maintenir une jauge mixte assise/debout afin de préserver l'attractivité du site et l'équilibre économique des événements. La configuration « tout assis » apparaît en effet difficilement soutenable financièrement.

3. ANALYSE DE LA FREQUENTATION ET DU PUBLIC

Les données de fréquentation mettent en évidence une diversité des publics selon les spectacles proposés :

- le concert « L'Héritage Goldman » a principalement attiré un public de plus de 55 ans (70 % des répondants) ;
- le concert de Bigflo & Oli a mobilisé un public plus jeune, avec 45 % de moins de 35 ans et une forte représentation de lycéens et étudiants ;
- la soirée électro a réuni majoritairement un public âgé de 35 à 55 ans.

La CCSPL relève l'intérêt d'une programmation diversifiée permettant de toucher plusieurs catégories de population.

4. SERVICES ANNEXES ET PARTENARIATS

Le rapport présente plusieurs prestations annexes mises en place lors des évènements :

- loges VIP ;
- bar à vin ;
- restauration et buvettes assurées par différents prestataires locaux.

Le délégataire a également développé des partenariats financiers et opérationnels ainsi qu'une intégration dans les actions de communication du territoire.

5. COMMUNICATION ET PROMOTION

Le concessionnaire a déployé une campagne de communication importante comprenant :

- 23 opérations d'affichage et d'outdoor marketing ;
- une présence renforcée sur les réseaux sociaux ;
- des actions presse et médias.

Les réseaux sociaux constituent le principal canal d'acquisition du public (50 %), devant la presse et l'affichage.

Le rapport mentionne également la publication d'une centaine de contenus sur les réseaux sociaux durant le seul mois de juillet, ayant permis une forte progression de la visibilité numérique et du taux d'engagement.

6. QUALITE DU SERVICE

Aucun incident majeur n'a été signalé au cours des manifestations organisées en 2024.

L'annulation du concert de Pascal Obispo est présentée comme indépendante du délégataire.

Aucune modification notable dans l'organisation du service n'a été relevée.

7. ÉLEMENTS FINANCIERS

Arcachon Expansion verse une contribution de service public de 200 000 € HT pour l'organisation de quatre concerts.

Le contrat prévoit également :

- une redevance fixe de 1 200 € HT par concert ;
- une part variable correspondant à 1 % de la billetterie HT nette de taxes.

L'analyse du compte d'exploitation prévisionnel fait apparaître :

- des dépenses réalisées à hauteur de 71 % des prévisions ;
- des recettes réalisées à hauteur de 60 % des objectifs.

Ces écarts s'expliquent principalement par :

- l'annulation du concert de Pascal Obispo ;
- une fréquentation inférieure aux prévisions ;
- un produit moindre des activités annexes ;
- l'impact des taxes et redevances (SACEM notamment).

Le résultat avant impôt de la concession s'établit à -159 131,57 €, contre un résultat prévisionnel positif de 3 954,18 €.

Le taux de rendement interne ressort à -28 %.

8. AVIS ET OBSERVATIONS DE LA CCSPL

Les membres de la CCSPL prennent acte du rapport d'activité 2024 présenté.

Ils soulignent :

- la qualité globale de l'organisation des événements ;
- la diversité de la programmation et des publics touchés ;
- la bonne gestion opérationnelle et sécuritaire des manifestations.

La commission note toutefois la fragilité économique du modèle d'exploitation, notamment en raison des aléas de programmation et de fréquentation.

Elle recommande de poursuivre les réflexions engagées sur :

- l'adaptation des jauges ;
- le développement des recettes annexes ;
- le renforcement des partenariats et de la stratégie de communication.

La CCSPL émet un avis favorable à la présentation du rapport annuel 2024 du délégataire.